

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire



Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques

Vingtième Conférence des Parties

Pérou, 1^{er}-12 décembre 2014

Allocution de Madame Dalila Boudjema, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pour le segment de haut niveau

Lima, le 9 décembre 2014

**Monsieur le Président de la 20^{ème} Conférence des Parties sur les Changements Climatiques,
Mesdames et messieurs les ministres,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Madame la Secrétaire Exécutive de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,
Représentants de la Société Civile et des Médias,
Mesdames et messieurs,**

Tout d'abord, je voudrais exprimer, au nom de ma délégation, ma gratitude à la République du Pérou, à son peuple et à son Gouvernement, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention qui nous ont été réservés depuis notre arrivée dans cette belle et historique ville de Lima ; ainsi que pour les efforts consentis quant à l'organisation de cet important évènement, que nous espérons tous voir déboucher sur des résultats fructueux. J'adresse, également, mes remerciements au secrétariat de l'UNFCCC pour les bonnes conditions de travail.

Je voudrais aussi exprimer nos sincères condoléances, au peuple et au gouvernement des Philippines, pour les victimes du typhon Hagupit. Ce tragique évènement, qui a causé une évacuation massive de plus de 600 000 personnes et provoqué d'importants dégâts économiques, traduit la violence avec laquelle peuvent frapper les changements climatiques.

Monsieur le Président,

Mon pays, l'Algérie, comme la plupart des pays en développement, est confronté à d'innombrables contraintes. Le développement socioéconomique, la protection de l'environnement, l'éradication de la

pauvreté, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, la désertification, la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles, sont autant de défis auxquels le gouvernement algérien doit faire face.

A l'instar des autres pays en développement, l'Algérie, ne peut concevoir la lutte contre les changements climatiques dissociée des priorités de développement.

Cette menace a poussé les Autorités de mon pays à agir afin d'éviter aux générations futures de subir gravement les conséquences des préjudices liés aux changements climatiques et dans cette perspective, diverses initiatives volontaires visant à s'adapter aux impacts néfastes des changements climatiques ont été prises et l'arsenal juridique encadrant la lutte contre ce phénomène a été renforcé.

A ce titre, permettez-moi de citer d'autres actions menées dans mon pays, tels que le reboisement, la mobilisation des ressources en eau pour l'irrigation des zones affectées par des sécheresses persistantes, le captage et le stockage de carbone, la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables, la réhabilitation des décharges publiques et la valorisation du méthane ; de même que l'incitation à l'achat des tarifs adaptés, ainsi que la densification du réseau de transport public.

Mesdames et Messieurs,

Mon pays est profondément convaincu que pour éviter que le futur régime ne soit ultérieurement remis en question, il faut impérativement l'élaborer de manière transparente. Ainsi, les divergences ne doivent être contournées ou simplement ignorées, mais au contraire, discutées, d'une manière franche et compréhensive. C'est cela pour nous la clé pour

l'édification d'un accord climatique légitime, crédible et durable.

Mesdames et Messieurs,

Les avancées auxquelles nous parviendrons sont tributaires des compromis qui se dégageront, à travers la concrétisation des engagements que doivent assumer les Parties développées, notamment, en matière de pourvoi des moyens de mise en œuvre.

Le financement, en particulier, s'avère être la pierre angulaire sur laquelle reposent toutes les actions visant à lutter contre les changements climatiques. C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre appel au respect des engagements stipulés dans la Convention. La capitalisation du Fonds vert pour le climat, et à hauteur des engagements pris par les Parties développées, relève de l'extrême urgence.

Monsieur le Président,

L'Afrique est le continent le plus affecté par les effets adverses des changements climatiques. La sécheresse, la désertification et les inondations sont autant de phénomènes qui caractérisent l'Afrique, seul continent cité dans la Convention. La majorité des rapports scientifiques indiquent que l'Afrique figure parmi les zones les plus vulnérables à ces effets. C'est pourquoi, il est clair que l'adaptation représente pour nous la priorité suprême et cela a été énoncé avec force par la Déclaration d'Oran, adoptée en février dernier, lors de la Conférence ministérielle africaine sur l'économie verte dans le cadre de l'éradication de la pauvreté et du développement durable.

L'atténuation est également une nécessité pour lutter contre les changements climatiques et essayer de

contenir l'élévation de la température moyenne du globe en dessous de 2°C. Or, cet objectif ne pourra être atteint que si tout le monde agit, de manière équitable, en apportant sa part à l'effort global de réduction des gaz à effet de serre.

Monsieur le Président

A l'initiative de mon pays, les ministres des pays du G77 et la Chine avec leurs homologues des pays des non-alignés se sont réunis pour la première fois, à Alger en mai dernier, en tant que Comité Conjoint de coordination des deux groupes.

A cette occasion, la Déclaration d'Alger, endossée par 103 ministres des Affaires étrangères des pays non-alignés, réaffirme l'urgence d'une action concertée en vue de faire face aux défis des changements climatiques. Ces ministres ont souligné que très peu de pays développés ont tenu leurs engagements de réduction de gaz à effet de serre et de soutien aux pays en développement. Ils ont tenu à cette occasion à rappeler que la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques demeure le seul cadre multilatéral légitime de prise de décisions concernant le climat.

Monsieur le Président,

L'équilibre et l'équité dans le contexte des changements climatiques signifie que les efforts les plus importants doivent provenir des pays les plus développés, ceux qui sont responsables de ce phénomène qui menace l'avenir de l'humanité toute entière.

Le futur accord climatique va être applicable à toutes les Parties, mais dois-je souligner, monsieur le Président, que « applicabilité » n'est pas synonyme

« d'uniformité ». La différence entre pays développés et pays en développement est au cœur de la Convention. Nous appelons de ce fait au respect de ses principes et dispositions.

Aussi, nous réitérons notre opposition à toute réinterprétation ou réécriture de la Convention, et appelons au renforcement du cadre multilatéral, qui demeure fondamental pour parvenir à un progrès global cohérent et ambitieux.

Monsieur le Président,

Je voudrais pour finir partager avec l'ensemble de l'assistance, mon souhait de voir cette 20^{ème} conférence des Parties, qui se tient ici sur le continent de la personnalité visionnaire qu'était Simon Bolivar, réussir à échafauder les bases d'un régime climatique ambitieux et durable, s'inscrivant dans la continuité de l'esprit qui a caractérisé les négociations qui se sont déroulées, sur ce même continent, à Rio de Janeiro en 1992.

Je vous remercie toutes et tous pour votre aimable attention.